

PROCES VERBAL DE CONTROLE

Date : 30 juillet 2008 à 9h00 avant le départ en mer et à 12h30 au siège

Etablissement : SARL A LUCERNA

Site de contrôle : GALERIA

Effectué par : Alexandra MONDOLONI (professeur de sport)

Services associés : Néant

Personne(s) rencontrée(s) : Johannes VRIJENS (exploitant et moniteur plongée)

Dernier contrôle : Néant

INSTALLATIONS ET ACTIVITES

L'établissement est situé en hauteur de la plage (Résidence l'Incantu). Les installations sont spacieuses, bien entretenues et comportent :

- un bureau d'accueil avec une salle de cours ;
- une deuxième salle de cours ;
- plusieurs locaux de rangement du matériel et des EPI ;
- une station de gonflage.

Le centre dispose d'une flotte de 6 bateaux pouvant accueillir au maximum 100 plongeurs.

Au moment du contrôle, 5 bateaux sont prêts à sortir avec une quarantaine de clients.

OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

L'établissement est régulièrement déclaré dans nos services (dernière déclaration pour l'année 2008, le 28 février 2008).

Conformément à l'article R.322-5, le tableau d'affichage est complet et est situé à plusieurs endroits afin de largement diffuser les informations aux clients.

ENCADREMENT

L'établissement compte 6 personnes salariées à l'année pour l'encadrement des activités, toutes titulaires d'un BEES 1^{er} degré et déclarées conformément à l'article L.212-11 du code du sport. Il s'agit de :

- VRIJENS Johannes (BEES 2)
- VRIJENS Aurore
- GUIRAUD Sabine
- SERAFIN Serge
- BARBEDETTE Cédric
- CHENTRIER Cyrille

Par ailleurs, pendant la saison estivale, l'équipe d'encadrement est renforcée par des stagiaires pédagogiques en formation MF1, MF2 ou BEES 1^{er} degré :

- Jennifer BOSSOT
- Laurent KRAL
- Sophie KAMENDA
- Véronique LORENTZ
- Christophe LORANT
- François HERNANDEZ
- Claire NOGUERA

Ces derniers ont un statut de stagiaire non rémunéré, dans le cadre d'une convention prévue à cet effet.

HYGIENE ET SECURITE

L'exploitant déclare que les 6 bateaux sont équipés de manière identique. Un lutin avec l'ensemble des pièces administratives obligatoires (assurance, diplômes, procédures d'alarme,...) est disponible sur chacun des bateaux. Lors du contrôle, seul un bateau a été vérifié. Il comporte tout le matériel de secours et d'assistance obligatoire. Le moyen de communication utilisé est la radio. Le registre de maintenance des bateaux est bien tenu.

Concernant la station de gonflage, l'accès est fermé au public. L'établissement dispose de deux compresseurs BAUER de 40m³ et de 25 bouteilles tampons. Le registre d'entretien est tenu à jour régulièrement.

Chacune des opérations de maintenance des bouteilles (164) sont reportées sur le registre légal et sur un fichier informatique. Les détenteurs font également l'objet d'un contrôle régulier conformément à la norme du fabricant. Les personnes qualifiées et habilitées pour l'inspection visuelle des bouteilles sont Aurore et Jo VRIJENS ainsi que Sabine GUIRAUD.

L'établissement a mis en place un plan d'organisation de la sécurité et des secours et a procédé à l'évaluation des risques conformément au code du travail.

